



AVIS n° 2020/11-10
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Spécialité Agroécologie et Systèmes Alimentaires
Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers

Ecole : Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers

Nom d'usage : ESA Angers

Académie : Nantes

Site de l'école : Angers, Boulogne-Billancourt

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie

Ecole : Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers

Spécialité : Agroécologie et Systèmes Alimentaires

Site de la formation : Angers, Paris

Voie : Formation initiale sous statut d'étudiant

Rapport établi par Nathalie CAYOT, membre de la CTI, rapporteure principale, et Bernard VALLUIS, expert de la CTI, et présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Analyse synthétique globale :

Points forts :

- Identité forte de l'ESA Angers ;
- Carte des formations de l'école et complémentarité des cursus ;
- Expérience dans le recrutement des élèves post-bac ;
- Réflexion autour du projet de formation et des méthodes pédagogiques ;
- Semestre à l'international ;
- Important réseau d'entreprises et de partenaires du monde socioéconomique.

Piste d'amélioration :

- Réseau international insuffisamment diversifié pour l'accueil des élèves.

Risques :

- Manque de lisibilité des parcours pour les étudiants.

Opportunités :

- Occasion d'un renouveau pédagogique pour l'école.

La commission a formulé un avis favorable pour le site d'Angers avec les recommandations suivantes :

- Respecter le rétro planning de mise en place de la formation annoncé par l'ESA Angers ;
- Diversifier le réseau international pour l'accueil des élèves de Bachelor.

La commission a formulé un avis défavorable pour le site de Paris :

Le campus de Paris localisé à Boulogne dont l'accréditation n'a pas été accordée pour le cycle ingénieur ne constitue pas un environnement suffisant (installations, adossement recherche...) pour la formation.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente
Elisabeth CRÉPON